

ANNEXE 2 ter

RIFSEEP FILIERE BIBLIOTHEQUE du MESRI

LISTE DES INDEMNITES CUMULABLES PAR EXCEPTION AVEC L'IFSE

(arrêté du 27 août 2015 relatif à la liste des primes et indemnités cumulables par exception avec le Rifseep, pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 instituant le Rifseep)

Au titre des sujétions ponctuelles :

Indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail, conformément aux dispositions du décret n°2000-815 du 25 août 2000.